



**S . A . T**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le - 5 OCT. 2023

ID : 032-253200240-20231004-2023\_068-DE

## DÉLIBÉRATION 2023 - 068

Nombre de membres en exercice : 67  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 37  
Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 3  
Date de convocation : 27/09/2023  
Date d'envoi à la SP de condom : 05/10/2023  
Date de publication : 05/10/2023  
Votes contre :  
Votes pour : 38  
Abstentions :

L'an deux mille vingt-trois et le 4 octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

**Présents :** Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mme BRIANE Huguette, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DHAINAUT Annie, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr GOURGUES Gérard, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mme LANEQUE Valérie, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TOURNE Jean-Pierre

**Excusés remplacés par :** Mr CAZZOLA Bruno Mr MILLIEZ Philippe, Mr JAUMAIN Jérôme était remplacé par Mr LEVIGNAC Georges, Mme LABORDE NOYER Martine était remplacée par Mme SOLARY Jacqueline

**Ayant donné procuration:** Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck

**Absents excusés:** Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mr FASOLO Robert, Mr GABAS Michel, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LABORDE NOYER Martine, Mr LABURTHE Michel, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr THIMOTEE Frédéric, Mme TOURNIER Elisabeth

**Absents:** Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr BOUE Guy, Mr CECEILLE Gérard, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme PINSOLLES Nicole, Mme TUMELERO Hélène,.

**Participants sans droit de vote :** Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

**Secrétaire de séance :** Mme ARSLANIAN Geneviève.

## Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif de l'année 2022

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

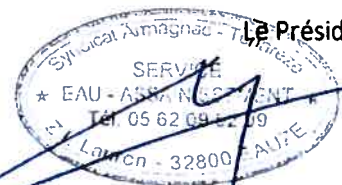
Après présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif 2022, l'Assemblée délibérante

**DECIDE, à l'unanimité :**

D'adopter le Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif du Syndicat Armagnac Ténarèze.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 5 octobre 2023



Le Président,

Nicolas MELIET